



**Avec les changements climatiques, les épisodes de sécheresse seront de plus en plus fréquents dans le futur et avec eux augmenteront les risques de feux de forêt. Les municipalités ont tout à gagner à mettre en place un plan de mesures d'urgence efficace et à le maintenir à jour.**

**Cette fiche propose des recommandations de mesures de prévention à mettre en place afin de contrer efficacement les risques de propagation des incendies de forêt en zones urbaines et périurbaines.**

## MESURES PROPOSÉES

- ▶ Adaptez la planification de l'aménagement du territoire en incluant minimalement les éléments suivants :
  - › Concevez les routes de façon à :
    - Créer des zones coupe-feu entre la forêt et les zones urbaines et périurbaines pour permettre un meilleur contrôle des incendies
    - Optimiser l'accès des unités d'intervention et l'évacuation en cas d'incendie de forêt
  - › Déterminez les types de végétations autorisés sur le territoire
  - › Pour les nouvelles constructions, prévoyez que les matériaux utilisés puissent favoriser une meilleure résistance au feu
- ▶ Mettez en place des mesures efficaces d'entretien des zones de protection contre les incendies de forêt :
  - › Coupez fréquemment la végétation sèche à proximité de vos installations (ex. : herbes longues)
  - › Élaguez les arbres selon les normes en vigueur
  - › Nettoyez systématiquement les sites pour éviter les accumulations de matières combustibles
- ▶ Adoptez un règlement de gestion des feux à ciel ouvert et imposez un permis.
  - › Assurez-vous que le règlement peut être appliqué par les services de police, les inspecteurs et les officiers municipaux
  - › Instaurez un système dissuasif de contravention
  - › Patrouillez le territoire, en particulier les endroits denses en végétaux, les campings, etc.
- ▶ Développez des outils efficaces pour sensibiliser les citoyens et les visiteurs :
  - › Diffusez un communiqué aux citoyens lors des périodes plus à risque
  - › Affichez le niveau de risque d'incendie en temps réel sur les panneaux électroniques municipaux
  - › Diffusez sur toutes les plateformes municipales et affichez clairement et à plusieurs endroits dans la municipalité lorsqu'il y a interdiction de feu à ciel ouvert
  - › Distribuez un dépliant de sensibilisation et d'information sur l'aménagement de zones de protection contre les incendies de forêt
  - › Tenez des séances d'information sur la réglementation, l'aménagement et l'entretien des zones de protection
- ▶ Mettez en place une brigade et développez des outils de lutte contre les incendies de forêt.